

Vivre ensemble est une force

Villers-les-Nancy, le 25 octobre 2013

**AVENANT AU PROTOCOLE D'ACCORD du 7 JUILLET 2011  
POUR LES ELECTIONS PARTIELLES DE DELEGUES DU PERSONNEL**

En complément aux dispositions du protocole d'accord préélectoral du 7 juillet 2011, il est expressément convenu les présentes modalités concernant les élections partielles devant intervenir en ce qui concerne les Délégués du Personnel de :

- l'I.M.E. « Claude Monet » de Pont-à-Mousson
- l'I.M.E. « Jean l'Hôte » de Lunéville
- l'E.S.A.T. « André Lanciot » de Heillecourt
- la Plateforme Services (SSESD, SAVS, Service Social)

**ARTICLE 1 – DATES ET LIEUX DES SCRUTINS**

Le **PREMIER TOUR** de scrutin est fixé au **Judi 21 novembre 2013** et le **SECOND TOUR** éventuel au **Lundi 16 décembre 2013**.

Les élections se dérouleront dans chaque Etablissement.

La composition du bureau de vote est définie sur la base de deux personnes volontaires (1 Président et 1 assesseur).

La Direction d'établissement détermine les modalités pratiques du vote (vote par correspondance, lieu précis du vote, horaires des scrutins).

Il est rappelé que les candidats peuvent assister aux opérations électorales sous réserve que leur attitude sur les lieux de vote ne soit pas de nature à influencer les électeurs ou compromettre la loyauté du scrutin.

**ARTICLE 2 - LISTES ELECTORALES**

Les listes électorales, établies par la Direction, seront affichées pour le **Mercredi 13 novembre 2013**.

A.E.I.M.

C.F.D.T.

C.G.C.

C.G.T.

F.O

TL

MD

JH

TE

JPB

### ARTICLE 3 - LISTES DE CANDIDATS

---

Pour des raisons d'ordre matériel, tenant à l'organisation du vote par correspondance, les dates limites de **dépôt de candidatures** sont fixées pour le **PREMIER TOUR** au **Mardi 12 novembre 2013 à 17 HEURES**, et pour le **SECOND TOUR** au **Jeudi 5 décembre 2013 à 17 HEURES**.

Elles seront affichées par la Direction, respectivement les **Mercredi 13 novembre 2013** et **Vendredi 6 décembre 2013**.

Les listes présentées pour le 1<sup>er</sup> tour demeurent valables pour le 2<sup>nd</sup> tour sauf avis contraire donné avant la date limite de dépôt des listes.

### ARTICLE 4 - PROPAGANDE ELECTORALE

---

Au premier tour, les Organisations Syndicales pourront remettre au Service du Personnel leurs tracts électoraux -consistant chacun en un feuillet 21x29,7 – **le Mardi 12 novembre 2013** pour qu'ils soient joints aux bulletins et enveloppes envoyés aux salariés votant par correspondance.

De même, au second tour, les Candidats pourront remettre au Service du Personnel leurs tracts électoraux jusqu'au **Jeudi 5 décembre 2013**.

Dans tous les cas, il appartient à chaque Organisation Syndicale ou chaque Candidat (pour le 2<sup>nd</sup> tour) de fournir lesdits tracts en quantité suffisante.

### ARTICLE 5 – VOTE PAR CORRESPONDANCE

---

Les Electeurs absents pour congé payé ou autorisé, repos, maladie, maternité, ... à la date des scrutins pourront voter par correspondance. L'organisation de ce vote sera effectuée par la Direction d'établissement.

Les Electeurs par correspondance recevront :

- une notice explicative,
- les bulletins de vote des Candidats Titulaires et Suppléants des différentes listes de leur Collège électoral,
- les enveloppes destinées à recevoir les bulletins de couleur différente pour les Titulaires et les Suppléants,
- une enveloppe plus grande, timbrée au tarif normal, **destinée à l'expédition par la poste** et libellée à l'adresse de :

Monsieur le Président du Bureau de Vote  
de (Etablissement)

Election des Représentants du Personnel

Adresse de l'établissement

A.E.I.M.

TL

C.F.D.T.

MD

C.G.C.

sh

C.G.T.

TE

F.O

DRB

Au dos de l'enveloppe extérieure, l'Electeur prendra soin de porter ses :

- NOM
  - PRENOM
  - ETABLISSEMENT D'AFFECTION
- ET APOPOSERA SA SIGNATURE.**

Il appartiendra au Directeur d'Etablissement de fournir directement, et au plus tard 4 jours avant le scrutin, bulletins et enveloppes aux Electeurs concernés.

Seules les enveloppes parvenues, au plus tard, le jour du scrutin seront prises en compte.

## **ARTICLE 6 – DEPOUILLEMENT DES VOTES**

---

Après clôture du scrutin :

- Ouverture des votes par correspondance qui sont glissés dans l'urne
- Le Président du Bureau de Vote fera vider l'urne, procédera au comptage des enveloppes par couleur (compris votes par correspondance) et ensuite au dépouillement ; enfin il dressera procès-verbal qui sera signé par les Membres du Bureau de Vote.

Les documents consignants les résultats de ces votes, établis distinctement pour les "Titulaires" et les "Suppléants"

- procès-verbal
- enveloppes de votes par correspondance
- liste électorale signée
- bulletins de vote et enveloppes

seront adressés aussitôt par RECOMMANDE (ou remis contre récépissé) le soir même, au plus tard le lendemain, à :

**A.E.I.M.**

**COMMISSION DE CONTROLE**

**6 Allée de Saint-Cloud**

**C.S. 90154**

**54602 VILLERS-LES-NANCY Cedex**

La Commission de Contrôle est composée :

- du côté Employeur : Thierry LIGEROT, Représentant de l'employeur
- du côté Salariés : un Délégué Syndical d'Entreprise par organisation.

A.E.I.M.

TL

C.F.D.T.

FD

C.G.C.

JK

C.G.T.

GE

F.O

JPB

Il sera procédé au contrôle de ces documents par la Commission de Contrôle :

- le Lundi 25 novembre 2013 (10h30 au Siège) pour le 1<sup>er</sup> TOUR ;
- le Mardi 17 novembre 2013 (dans la journée compte tenu de la réunion du Comité d'Entreprise) pour l'éventuel 2<sup>nd</sup> TOUR.

Au moment du contrôle, seuls les Délégués Syndicaux et le Représentant de l'Employeur sont habilités à traiter des litiges pouvant survenir.

Les résultats détaillés seront contresignés par la Commission de Contrôle et diffusés à l'intention du Personnel, des Organisations Syndicales et de la DIRECCTE.

#### **ARTICLE 7 – DISPOSITIONS FINALES**

---

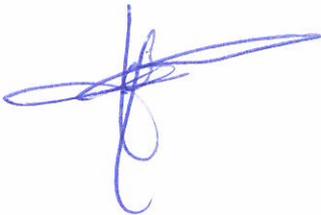
Pour tous les points non traités dans le présent avenant, il est expressément convenu de se référer aux dispositions du protocole d'accord préélectoral conclu le 7 juillet 2011.

L'accord du 7 juillet 2011 et le présent avenant doivent être affichés et mis à disposition du Bureau de vote le jour des scrutins.

Fait à Villers-les-Nancy, le 25 octobre 2013

LE D.R.H.

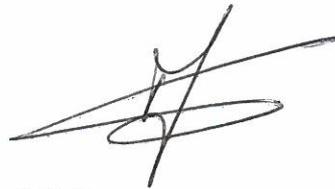
Thierry LIGEROT



LES DELEGUES DES SECTIONS

SYNDICALES D'ENTREPRISE A.E.I.M.

- Pour la C.F.D.T. *N. NATUIS*



- Pour la C.G.C.



- Pour la C.G.T.

- Pour F.O.



## ANNEXE 1 : ELECTIONS PARTIELLES D.P. 2013

### Nombre de sièges théorique

Code AEIM	Nom Etablissement	NON CADRE		SIEGES	
		NON CADRE	TOTAL	Titulaire	Suppléant
17	I.M.E. "Claude MONET" Pont-à-Mousson	28,96	28,96	2	2
18	I.M.E. "Jean L'HOTE" Lunéville	39,56	39,56	2	2
21	E.S.A.T. "André Lanciot" Heillecourt	34,51	34,51	2	2
71	SSESD	23,21	32,21	2	2
76	SAVS	6,00			
01	Service Social	3,00			

### Sièges pourvus au 25.10.2013

Code AEIM	Nom Etablissement	NON CADRE		SIEGES pourvus	
		NON CADRE	TOTAL	Titulaire	Suppléant
17	I.M.E. "Claude MONET"	28,96	28,96	1	
18	I.M.E. "Jean L'HOTE"	39,56	39,56	1	
21	E.S.A.T. "André Lanciot" Heillecourt	34,51	34,51		
71	SSESD	23,21	32,21	1	1
76	SAVS	6,00			
01	Service Social	3,00			

### Sièges à pourvoir

Code AEIM	Nom Etablissement	NON CADRE		SIEGES à pourvoir	
		NON CADRE	TOTAL	Titulaire	Suppléant
17	I.M.E. "Claude MONET"	28,96	28,96	1	2
18	I.M.E. "Jean L'HOTE"	39,56	39,56	1	2
21	E.S.A.T. "André Lanciot" Heillecourt	34,51	34,51	2	2
71	SSESD	23,21	32,21	0*	2
76	SAVS	6,00			
01	Service Social	3,00			

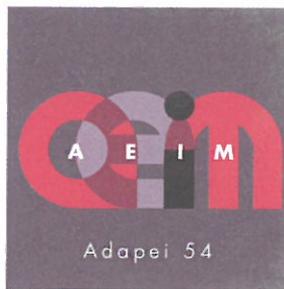
\* Suppléant au 25.10.2013 du SSESD devient titulaire

A. MATWIS  
D.S. CGDT

DS CGT.

DS CGC

JPB  
Fo



Vivre ensemble est une force

Villers-lès-Nancy, le 25 octobre 2013

*Direction des Ressources Humaines*

## Calendrier détaillé des élections partielles

### 1<sup>er</sup> TOUR

PROCÉDURE	CALENDRIER
⇒ Appel à candidatures pour le 1 <sup>er</sup> TOUR	Lundi 4 novembre 2013
⇒ Dépôt des listes de Candidatures	Mardi 12 novembre 2013
⇒ Affichage des candidatures ⇒ Affichage des listes électorales	Mercredi 13 novembre 2013
⇒ <b>1<sup>er</sup> TOUR des ELECTIONS</b>	<b>Jeudi 21 novembre 2013</b>
⇒ Dépouillement du 1 <sup>er</sup> TOUR	Jeudi 21 novembre 2013
⇒ Commission de Contrôle	Lundi 25 novembre 2013
⇒ Affichage des résultats du 1 <sup>er</sup> TOUR ⇒ Appel à candidature pour le 2 <sup>ème</sup> TOUR	Mardi 26 novembre 2013

### 2<sup>nd</sup> TOUR (éventuel)

PROCÉDURE	CALENDRIER
⇒ Dépôt des listes de Candidatures	Jeudi 5 décembre 2013
⇒ Affichage des candidatures	Vendredi 6 décembre 2013
⇒ <b>2<sup>nd</sup> TOUR des ELECTIONS</b>	<b>Lundi 16 décembre 2013</b>
⇒ Dépouillement du 2 <sup>nd</sup> TOUR	Lundi 16 décembre 2013
⇒ Commission de Contrôle	Mardi 17 décembre 2013
⇒ Affichage des résultats du 2 <sup>nd</sup> TOUR	Jeudi 19 décembre 2013

N. NATUIS  
 D.S. C.F.D.T.  
 D.S. CGT  
 D.S. CGC  
 JPB Fo